



Programme Officiel / Official Premium List

Double Épreuves de Chasse Licenciées CCC Double
CKC Licensed Hunt tests

5 juillet - 6 juillet 2025 / July 5 - July 6, 2025

St-Thomas de Joliette, Québec

*Compétitions licenciées tenues selon les règlements du CCC et ouvertes à toutes races de chiens
Rapporteurs, aux Barbets. Aux Épagneuls d'eau Irlandais et aux Caniches.*

*Licensed events held under the rules of the CKC, open to all Retrievers, Barbets, Irish Water
Spaniels and Poodles.*

Date limite d'inscription : 29 juin 2025 22:00 / Closing Date : June 29, 2025 10 PM

CATÉGORIES ET JUGES / STAKES AND JUDGE

Samedi 5 juillet / Saturday, July 5

Junior -- 8:00 AM - \$50.00

Stéphane Champagne - Beauharnois, QC

Thierry Lefrançois – Saint-Ferréol-des-Neiges, QC

Senior -- 8:00 AM - \$60.00

Myriam Cool-Rochon –Lachine, QC

Annie Frenette- Beauharnois, QC

Master -- 8:00 AM - \$70.00

Claude Rochon - Sainte-Catherine, QC

Pierre Dorais – Salaberry-de-Valleyfield, QC

Dimanche 6 juillet / Sunday, July 6

Junior -- 8:00 AM - \$50.00

Chad Whittaker - Clarenceville, QC

Jean-Pierre Bélisle – Rimouski, QC

Senior -- 8:00 AM - \$60.00

Tommy Tremblay - Québec, QC

Marc Vachon – Beloeil, QC

Master -- 8:00 AM - \$70.00

Luc Arnold – Ste-Anne-De-Sorel QC

Sylvain Laurier- Mirabel, QC

Épreuves de niveau Master sont limitées à 25 chiens.

Master level tests are limited to 25 dogs.

Toutes les inscriptions doivent être soumises via dogshow.ca.
All entries must be submitted via dogshow.ca

Aucun formulaire courriel ou papier ne sera accepté.
Registration by email or regular mail will not be accepted.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de fermeture, exception faite pour les femelles en chaleur sur présentation d'un certificat d'un vétérinaire.

No refund will be made after the closing date, except for bitches in season on production of a certificate from a veterinarian.

Pour toutes questions veuillez contacter :

For question please contact:

Heather Watt

e-mail: heather.watt@videotron.ca



NOUS N'ACCEPTEMERONS PAS D'INSCRIPTIONS EN RETARD

NO LATE ENTRIES ACCEPTED

Maître National Canadien / Canadian Master National

Le Club du Chien Rapporteur Montérégie est un membre en règle avec le Club Maître Rapporteur National Canadien.

Club du Chien Rapporteur Montérégie is a member in good standing with the Canadian National Master Retriever Club.

Officiers du Club / Club Officers

Président: Patricia McClurg
Vice-Président: Michel Sarrazin
Secrétaire: Laura Brunet
Trésorier: Martin Perreault

Comité du Licencié / Hunt Test Committee

Patricia McClurg (Présidente, Chairperson)
Martin Perrault (Trésorier, Treasurer)
Gilbert Côté (Terrains, Sites)
John Kuepferling (Secrétaire, Secretary)

Comité de protêts/ Protest Committee

Gilles Leclerc
Gilbert Côté
John Kuepferling

Club Canin Canadien / Canadian Kennel Club

5397 Eglinton Avenue W.
Suite 101
Etobicoke, ON
M9C 5K6

Chef de la Direction / Chief Executive Officer : Vacant

Directeur du Québec / Québec Director : Sylvain Sirois, zone3director@ckc.ca

Rep. Conseil Épreuves de Chasse / Hunt Test Council Rep : John Kuepferling,
jkuepferling@yahoo.com

Libération et indemnisation des Propriétaires | Release and indemnification of Landowners

En participant à cette épreuve de chasse, chaque participant accepte d'assumer tous les risques et dangers inhérents à la participation à l'épreuve et accepte de libérer, de mettre hors de cause et d'indemniser le propriétaire de toute propriété sur laquelle l'épreuve se déroule ainsi que ses dirigeants, agents, employés et représentants de toutes les réclamations, actions, coûts, dépenses et demandes concernant la mort, les blessures, la perte ou les dommages à la personne ou à la propriété du participant, quelle qu'en soit la cause, découlant de ou en relation avec l'utilisation ou

l'entrée du participant sur la propriété. Il est entendu que cette entente lie le participant, ou ses héritiers, ses exécuteurs testamentaires et ayants droit.

By entering this Hunt Test, each participant agrees to assume all risks and hazards incidental to participation in the test and agrees to release, save harmless and indemnify the owner of any property upon which the test is held together with their officers, agents, employees and representatives from all claims, actions, costs, expenses and demands in respect to death, injury, loss or damage to the person or property of the participant howsoever caused, arising out of or in connection with the participant's use or entry upon the property. It is understood that this agreement is binding upon the participant, or his heirs, his executors and assigns.

Tous les manieurs doivent porter une tenue de chasse (vêtements foncés ou camouflage). | All handlers shall wear hunting attire (dark or camouflage clothing). Tous les spectateurs doivent porter des vêtements sombres et/ou camo. | All spectators are expected to wear dark and/or camo clothing.

Afin de protéger la santé de tous les chiens participants et de prévenir la propagation des maladies canines transmissibles, les règles suivantes seront respectées/

Aucun chien ne peut être amené sur le terrain de l'événement si :

- On sait qu'il est atteint de maladie de Carré, de parvovirus, de toux de chenil ou d'autres maladies transmissibles.
- C'est rétabli d'une maladie de Carré, d'un parvovirus, d'une toux de chenil ou d'une autre maladie transmissible au cours des 30 derniers jours (précédant l'événement)
- A été hébergé dans les 30 jours précédant l'événement dans des lieux où il y avait une maladie de Carré, un parvovirus, une toux de chenil ou une autre maladie transmissible.

Le Club se réserve le droit de retirer un chien des lieux de l'événement en cas de violation de ces règles. De plus, l'exploitant peut faire l'objet de mesures disciplinaires de la part du CDC.

In order to safeguard the health of all participating dogs and to prevent the spread of communicable canine diseases, the following rules will be followed.

No dog may be brought onto the grounds of the event if:

- it is known to have distemper, parvovirus, kennel cough or other communicable disease.
- has recovered from distemper, parvovirus, kennel cough or other communicable disease within the last 30 days (prior to the event)
- has been housed within 30 days prior to the event on premises on which there existed distemper, parvovirus, kennel cough or other communicable disease.

The Club reserves the right to remove a dog from the event premises should these rules be contravened. In addition, the exhibitor may be subject to disciplinary action by the CDC.

DROIT DE PARTICIPATION POUR NON-MEMBERS CCC

- Les participants Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement.
- Pour protéger les prix et les titres obtenus, un non-membre doit choisir soit de devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les prix et les titres obtenus.
- Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres du CCC.

CKC NON-MEMBER PARTICIPATION FEE:

- An annual non-member participation fee for awards and titles will be charged to a Canadian non-member of CKC. The fee will match the ERN fee.
- In order to protect the awards/titles earned, the non-member will have a choice either to become a CKC member or to pay the non-member participation fee. Failure to comply within 30 days of notification will cause all awards and titles to be cancelled.
- These fees apply only to dogs wholly owned by non-CKC members and are not applicable to CKC members.

Règlement des épreuves de chasse, Article 20.7

Le club organisateur de l'épreuve a l'obligation et le devoir de veiller à ce qu'aucun juge, membre du comité exécutif du club, bénévole ou participant à une épreuve de chasse tenue en vertu des présents règlements ne fasse l'objet d'une indignité quelconque. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit, dans les plus brefs délais, signaler au CCC toute infraction à ce règlement. Sur réception d'un rapport signalant qu'il y a eu une telle infraction, le Comité de discipline aura pouvoir d'agir de la façon qu'il jugera appropriée.

Hunt test rules and regulations, Section 20.7

It shall be the duty and obligation of the event giving club to see that a judge, club official, volunteer, or any participant at a hunt test held under these regulations, is not subject to any indignities. The Hunt test Committee Chair shall promptly report to the CKC any infringement of this regulation and the Discipline Committee shall have the authority to take such action as it deems fit on receipt of a report indicating that this has occurred.

OISEAUX / GAME:

Canards, faisans et/ou pigeons seront utilisés. Ducks, pheasants and/or pigeons will be used.

ORDRE DE DÉPART / RUNNING ORDER:

Sera déterminé par tirage.
Will be determined by draw.

ROSETTES:

Des rosettes officielles du CCC seront remises à tous les chiens qualifiés. Les rosettes seront présentées lors du souper du samedi soir. Dimanche les rosettes seront présentées au quartier général après la conclusion de chaque événement.

CKC rosettes will be given to all qualified dogs. Rosettes will be presented on Saturday evening at the dinner. Rosettes will be presented at headquarters on Sunday immediately after the respective stakes.

QUARTIER GÉNÉRAL / HEADQUARTERS:

31 Rang Sud,
St-Thomas, QC

REPAS / MEALS:

Cette année encore, le CCRM utilisera la formule « Pot Luck » pour le dîner du samedi soir. Tout le monde est invité à apporter un plat pour contribuer au festin. **Emplacement à confirmer.**
Nous avons également de superbes prix à gagner, alors n'oubliez pas d'apporter quelques \$\$\$.

Once again this year, the CCRM will be hosting a pot luck supper on Saturday evening. Everyone is invited to bring a dish to contribute to the feast! Location for the supper to be confirmed.
We will also be doing a raffle with some great prizes, so don't forget to bring some \$\$\$.

CAMPING:

Places disponibles au Quartier général sans services **Réservation via Dogshow.** \$20 par nuit pour les roulottes. \$10 par nuit pour les tentes.

Available spaces without service at Headquarters **Reservation via Dogshow.** \$20 per night for RVs. \$10 per night for tents.

VÉTÉRINAIRE / VETERINARIAN:

Vétérinaire Urgence 24/7 CENTREDMVET DMV Rive-Nord Blainville
Les Cours Fontainebleau
20 Bd des Châteaux Suite 110 Blainville, Québec J7B 1Z8

MOTEL: Acceptez les chiens moyennant des frais/ Accept dogs for a fee

Motel St-Thomas
1244 Route 158, St-Thomas, QC J0K 3L0 (450) 755-3822